

Nom Prénom :

REGLEMENT

Article 1

Pour participer aux animations du Club Pré-ados, les jeunes âgés de 11 à 17 ans doivent retirer et faire remplir:

- 1 fiche d'inscription
- . 1 autorisation parentale
- . 1 fiche sanitaire
- . 1 fiche assurance extra- scolaire
- . 1 règlement
- . 1 adhésion
- . 1 certificat médical
- . 1 photo

Article 2

L'adhésion donne la possibilité à chaque jeune de Fontenay-aux-Roses, de pouvoir participer aux activités du Club.

- . Pour les sorties, une participation à la hauteur de 50% du tarif des activités est demandée aux jeunes.
- . Pour les séjours, le calcul sera en fonction du quotient familial.

Article 3

Toute personne doit respecter ces règles :

- . L'interdiction formelle de consommation d'alcool et de drogues. Toute détention entraîne une expulsion immédiate de la personne.
- . L'interdiction de fumer dans les lieux publics, véhicules et activités.
- . Tout vol et/ ou dégradation de matériel, locaux, véhicules sera à la charge de l'individu responsable et de ses parents.
- . L'agression verbale et physique à l'encontre d'autrui est un délit sanctionné par la loi et entraîne l'expulsion temporaire ou définitive, et l'annulation immédiate de l'activité.

Chacun s'engage à respecter le règlement.

Le Responsable légal

Le Jeune

Le Responsable de la structure